

## Rapport n° 9

### Finances - Mutualisation

# BUDGET GENERAL : BUDGET PRIMITIF 2021

L'élaboration du budget primitif 2021 est le fruit du travail issu du débat d'orientations budgétaires construit en lien avec le bureau communautaire et la commission finance-mutualisation.

L'année 2020 a été marquée par les élections municipales et communautaires, qui ont permis de travailler et d'adopter à l'unanimité un nouveau plan de mandat se déclinant en un nouveau programme pluriannuel d'investissement. Cependant, compte tenu des nombreuses incertitudes (crise sanitaire et économique, contractualisation à venir avec nos partenaires...) le budget 2021 proposé au vote est un budget ambitieux mais préparant l'ensemble des projets du mandat. Des décisions modificatives permettront d'amender ce budget primitif pour ajuster les impulsions politiques du nouveau mandat.

Dans un environnement financier toujours contraint, ce budget s'appuie sur une volonté politique forte de maîtriser nos charges de fonctionnement tout en achevant les investissements inscrits au plan de mandat 2014-2020. Ce budget prévoit aussi les études nécessaires à la préparation des projets du nouveau plan de mandat 2020-2026 sur lesquels la Communauté de Communes Loire Semène est directement compétente, afin d'avoir des éléments suffisamment avancés pour obtenir des financements de nos partenaires et saisir toutes les opportunités offertes : Etat dans le cadre des Contrats de Relance et de Transition Ecologique, Petites Villes de Demain, mais aussi Région et Département dans le cadre des contractualisations à venir à la suite des élections régionales et départementales.

## I/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le projet de budget primitif pour 2021 s'équilibre, pour la section de fonctionnement, à 11 821 442,48 €. Il s'agit d'un budget intégrant les évolutions contextuelles liées à la crise sanitaires et également aux décisions nationales (Glissement Vieillesse et Technicité, augmentation des charges liées à la mise en place des Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR)) tout en poursuivant la politique d'économie de fonctionnement (stabilisation des charges à caractère général et de personnel, gel des subventions aux associations) et d'optimisation des recettes de fonctionnement (recherche de subventions, de partenariats,...), tout en ne touchant pas aux taux d'imposition des ménages et des entreprises. Ce budget prévoit également les premières impulsions du plan de mandat 2020-2026 (transition numérique, transition écologique, attractivité des bourgs notamment).

### *Recettes de fonctionnement :*

En ce qui concerne la prévision au niveau des recettes, il a été adopté des hypothèses prudentes comme cela a été évoqué lors du débat d'orientations budgétaires et des diverses commissions compte tenu des perspectives inscrites dans la loi de Finances.

1 - Le produit de la fiscalité, estimé à 6 075 542,00 €, représente un peu plus de 50% du montant total des recettes budgétées :

– en ce qui concerne la fiscalité des entreprises (CFE, TASCOT, IFR), les montants perçus en 2020 ont été reportés en recettes prévisionnelles pour 2021.

- en ce qui concerne la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), l'évaluation fournie par la DGFIP sur la base des entreprises « dominantes » a été inscrite. La diminution de 12% (- 80 000€) par rapport au CA 2020 s'explique essentiellement par la crise sanitaire.

- le montant perçu en 2020 dans le cadre du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources a été repris au budget prévisionnel 2021

- la taxe de séjour n'est pas provisionnée sur l'année 2021 dans le cas où une exonération pourrait être attribuée aux hébergeurs dans le cadre de la crise sanitaire comme en 2020.

- en ce qui concerne les taxes d'habitation, d'enlèvement des ordures ménagères et sur le foncier non bâti, le produit perçu en 2020 a été repris pour 2021 (taux inchangés). A partir de 2021, la compensation de la réforme de la taxe d'habitation se fera par le versement d'une fraction de TVA (montant indiqué au BP 2021 selon le montant perçu en 2020)

2 – Le montant des dotations et participations, estimé à 2 544 405 €, représente un peu plus de 20% du montant total des recettes budgétées :

- la DGF de compensation pour 2021 a été estimée, en l'absence des montants notifiés par l'Etat, au montant de la dotation perçue en 2020 diminuée de 2% compte tenu des perspectives de la loi de Finances.

- la DGF d'intercommunalité pour 2021 a été estimée, en l'absence des montants notifiés par l'Etat, au montant de la dotation perçue en 2020 compte tenu de l'optimisation du Coefficient d'Intégration Fiscale.

- la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle pour 2021 a été estimée selon le montant perçu en 2020.

- le montant des allocations compensatrices inscrit en 2021 est celui perçu en 2020 diminué de 10% compte tenu des baisses de compensation par l'Etat.

- les aides liées aux embauches de contrat aidé ont été budgétisées selon les contrats en cours.

- les aides de la caisse d'allocations familiales et de la MSA intègrent :

- les prestations de service : selon les estimations de fréquentation des structures pour 2021.

- la prestation de service enfance jeunesse : montant du CEJ 2018 – 2021 diminué de 10% pour les actions nouvelles.

- le fonds de compensation de la TVA sur les travaux d'entretien de bâtiments et de voiries a été budgétisé pour 2021 en fonction des montants perçus entre 2018 et 2020.

- les aides dans le cadre du CISPD (projet « jeunes ») et du guichet unique petite enfance ont été prévues pour 2021.

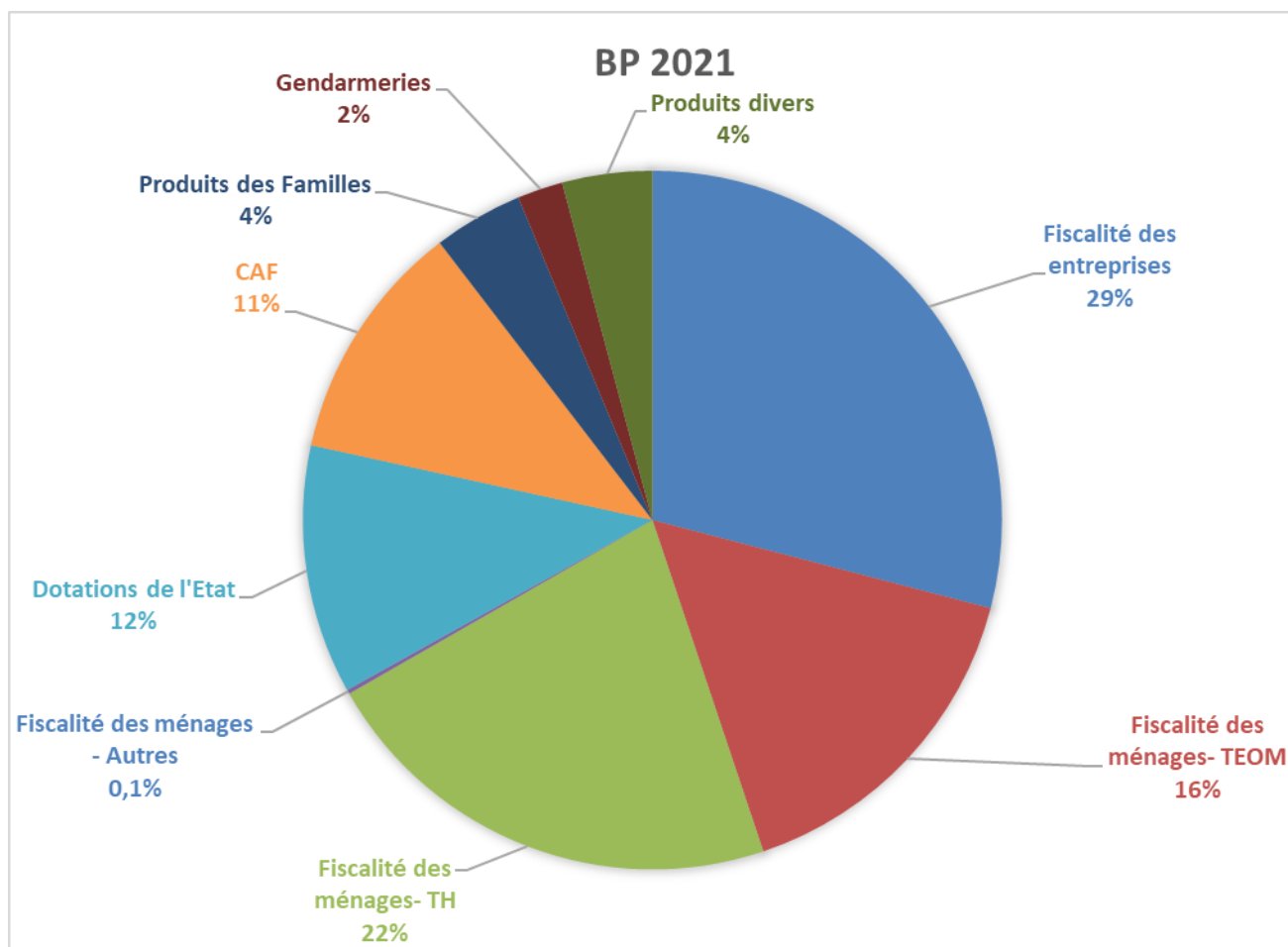
- les aides dans le cadre du projet d'Education aux Arts et à la Culture apportées par le LEADER, la DRAC, la CAF, la Région et le Département ont également été prévues au BP 2021.

3 – Les produits des services, estimés à 423 620 €, sont constitués pour la plupart par les participations familiales au fonctionnement des structures : crèches, accueils de loisirs, périscolaires, bibliothèques, et par des mises à disposition de personnels ou de locaux aux communes ou à d'autres collectivités.

4 - Les revenus du patrimoine : il s'agit de la location des deux gendarmeries et le reversement de la part de la commune d'Aurec sur Loire sur le loyer de l'office de tourisme, dont les revenus sont estimés à 197 160 € pour 2021 (selon les contrats de baux en cours, augmentation de 5 000 € liée à la revalorisation du loyer de la gendarmerie de Saint Didier).

5 – Les produits liés aux atténuations de charges et aux opérations d'ordre entre section, d'un montant total de 120 952 €, sont composés des remboursements de rémunération liés à des arrêts de travail (estimés selon congés maladie, maternité connus), du remboursement de

la part salariale des titres restaurants, de l'amortissement des subventions de fonctionnement et de l'estimatif des travaux en régie pour 2021 (20 000€).



*Répartition des recettes budgétées pour 2021 par nature*

### ***Dépenses de fonctionnement :***

En ce qui concerne les dépenses, le budget primitif 2021 intègre les dépenses courantes (dites « obligatoires »), impactées des évolutions contextuelles « subies » (crise sanitaire, prise en charge du PPCR, glissement vieillesse et technicité,...) tout en continuant à rechercher des économies pour amortir ces évolutions. Il convient également de noter que ce budget intègre les crédits nécessaires au lancement des études et premières impulsions inscrites au plan de mandat 2020-2026.

#### **1 – Charges à caractère général :**

- inscription des contributions eaux pluviales au budget annexe assainissement Régie et à Veolia dans le cadre de son contrat de DSP sur la STEP de Saint-Didier / La Séauve
- prise en charge de l'entretien des réseaux d'eaux pluviales
- gestion et entretien de notre patrimoine bâti, voiries
- finalisation de l'étude pour aider à la définition des offres foncières et immobilières économiques de demain
- inscription de l'étude sur l'attractivité des centres-bourgs du territoire
- poursuite de l'étude fiscale et financière (prospective)
- prise en charge du dispositif d'auto-stop partagé en lien avec les autres communautés de communes du PETR
- élaboration d'un Plan Climat Air Energie territorial (PCAET) au travers d'une démarche Territoire à Energie Positive (TEPOS)

- finalisation et communication sur l'espace VTT labellisé
- mise en œuvre de la stratégie marketing définie dans le cadre de la destination Gorges de la Loire (site Internet, brochure,...)
- poursuite des animations autour de la parentalité
- poursuite du déploiement du portail familles pour les usagers des services à la population de Loire Semène et élargissement aux services communaux (cantines)
- poursuite des actions de prévention dans le cadre du CISPD (transport scolaire, chantiers jeunes, BAFA jeunes,...)
- animation du réseau de lecture publique et poursuite de l'adhésion à la plateforme Altithèque pour ouvrir ce réseau vers du contenu numérique
- mise en œuvre du projet d'Education aux Arts et à la Culture en partenariat avec la DRAC, la Région et le Département : interventions dans les écoles, affirmation d'une politique culturelle co-construite avec les communes

## 2 – Charges de personnel :

Les charges de personnel prennent en compte le glissement vieillesse et technicité et la prise en charge du PPCR générant une augmentation de BP à BP de 0,2%. Il est également inscrit au BP 2021 2 postes supplémentaires : chef de projet Petites villes de demain et conseiller numérique fortement financés par l'Etat dans le cadre du plan de relance.

## 3 – Atténuations de produits :

Les montants des attributions de compensation validés sont reportés au BP 2021. Un montant de 25 000 € de contribution au titre du FPIC a également été prévu de manière prudente.

## 4 – Virement à la section d'investissement :

Le montant inscrit permet d'équilibrer la section d'investissement pour mener à bien les projets engagés.

## 5 – Dotations aux amortissements :

Selon l'évolution des amortissements.

## 6 – Autres charges de gestion courante :

- maintien des subventions aux associations
- indemnités versées aux élus (président, vice-présidents et conseillères communautaires déléguées depuis le renouvellement de l'exécutif en 2020)
- augmentation contextuelle de la cotisation au PETR (2,22€/hab au lieu de 2,18€/hab)
- continuité de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI en lien avec Saint-Etienne Métropole et l'EPAGE Loire Lignon
- maintien de la contribution au SICTOM et au SDIS à hauteur de celles de 2020
- subvention d'équilibre aux budgets annexes Pépinière du viaduc, immobilier route du Fau, ZA Les Portes du Velay et Immobilier Route de la Flachère

## 7 – Charges financières :

Reprise des charges financières dues selon les emprunts en cours.

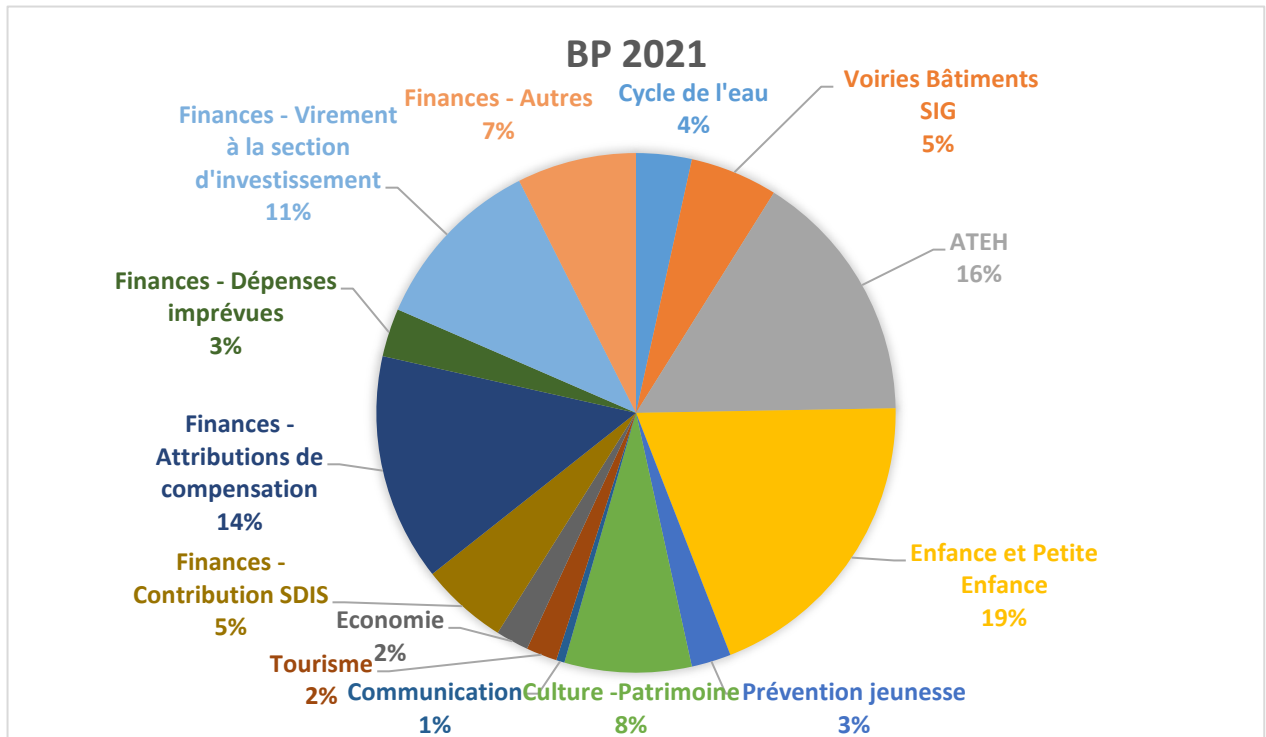
## 8 – Charges exceptionnelles :

- frais de fourrière pour véhicules mis en fourrière et détruits (2 200 €)
- inscription de 30 000 € d'aides de Loire Semène dans le cadre du programme « Habiter mieux » pour lutter contre la précarité énergétique de certains de nos concitoyens, en lien avec le dispositif « Ma Prim' Renov »
- inscription de 40 000 € d'aides pour poursuivre le soutien aux entreprises du territoire impactées par la crise sanitaire

- inscription de 10 000 € d'aides de fonctionnement aux entreprises dans le cadre du Fond d'Intervention Local (FIL) en lien avec le programme LEADER

9 – Dotations aux amortissements et au provisions :

- Inscription de 2 500 € au titre d'une provision pour créances douteuses correspondant aux montants des recettes encore à recouvrer dont les titres ont été émis avant le 01/01/2018



*Répartition des dépenses budgétées pour 2021 par commission*

## II/ SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à 4 911 963,74 €.

En dépenses, les opérations suivantes sont inscrites :

- les restes à réaliser sur opérations engagées, notamment :
  - o les voiries, les bâtiments communautaires,
  - o les fonds de concours catastrophes naturelles à verser aux communes suite aux inondations d'août 2019
  - o la mise en place d'un Web-SIG en lien avec le PETR,
  - o le solde du remplacement de l'ensemble du matériel de vidéoprotection des bâtiments communaux,
  - o les travaux de réhabilitation du Musée de la Faulx à Pont Salomon
  - o la mise en valeur de l'aire d'activités de pleine nature à La Séauve sur Semène,
  - o le solde des travaux du site d'escalade des Gorges de la Semène et de renaturation du Sambalou dans le cadre du contrat de rivière Ondaine
  - o la finalisation de l'espace VTT labellisé
  - o la participation de Loire Semène aux travaux et à l'aménagement du Pôle Economique et d'Usages Numériques à Aurec-sur-Loire
  - o le solde des fonds de concours aux communes de Saint Just Malmont et de Saint Didier en Velay dans le cadre du maillage culturel (salle du cercle à SJM et les halles à SDV)

- le solde du fonds de concours à la commune de Saint Victor Malescours pour son équipement sportif
- le solde du fonds de concours à la commune de Saint Just Malmont pour l'aménagement touristique du parc paysager du Sambalou (phase 1)
- les aides aux entreprises validées en 2020 dans le cadre du FIL
- les travaux d'eaux pluviales en cours
- les fonds de concours accordés aux communes en compensation des reliquats de subvention non encaissés dans le cadre des contrats de Ruralité et Ambition Région
- les opérations récurrentes :
  - les programmes d'investissement sur les voiries et les bâtiments communautaires pour 2021 ainsi qu'une provision des investissements sur les bâtiments et voiries communautaires pour les 3 années suivantes 2022-2024
  - réserves foncières,
  - petit patrimoine,
  - un nouveau fond de solidarité en cas de catastrophe naturelle
- le remboursement du capital des emprunts
- les investissements suivants à lancer en 2021 relevant directement du champ de compétence communautaire inscrits dans le cadre du plan de mandat 2020-2026 :
  - Lancement des études de maîtrise d'œuvre des projets touristiques dans le cadre de la démarche Territoire d'Excellence de Pleine Nature : site escalade in-door à Aurec sur Loire, Aménagement des abords de la semène à Pont Salomon, Aménagement de l'espace Régis Vidal à Saint Didier en Velay, Aménagement des plateaux à Saint Ferréol d'Auroure, Pré-faisabilité de l'aménagement de la voie verte, Equipement et valorisation du site d'escalade des Gorges de la Semène à Saint Ferréol d'Auroure (Phase 2), Création d'un sentier découverte pédagogique le long du Sambalou à Saint Just Malmont (Phase 2)
  - Investissements nécessaires à la mise en œuvre du projet d'Auto-partage expérimental sur la commune d'Aurec sur Loire
  - Lancement des études de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de la piscine d'Aurec sur Loire en espace aqua ludique
  - Lancement d'une étude de programme pour la réhabilitation du bâtiment de la Maison des Jeunes et de la Culture à Aurec sur Loire en lien avec la commune pour les volets Espace de Vie Sociale – Accueil de Loisirs
  - Inscription des études de découverte du Sambalou dans le cadre de la révision du Contrat Rivière Ondaine
  - Lancement des premières actions du Contrat Territorial Loire et Affluents Velaves, notamment la participation à l'étude inondation de l'EPAGE et le pilotage de l'étude de ruissellement des principaux thalwegs et ruisseaux de Loire Semène
  - Lancement des opérations prioritaires en matière d'Eaux Pluviales, en lien direct avec les travaux de mise en séparatif du programme 2021 de travaux d'assainissement
  - Aides d'investissements aux entreprises dans le cadre du FIL et du dispositif départemental d'aide à l'immobilier d'entreprises

En recettes, l'inscription du FCTVA et de l'ensemble des subventions obtenues dans le cadre du programme LEADER, du contrat de Ruralité, du contrat Ambition Région et du contrat 43.11 sur les opérations déjà engagées en 2020.

Pour permettre d'équilibrer le budget d'investissement, il est prévu un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement à hauteur de 1 307 482,75 € et un emprunt de 1 500 000 € (comme évoqué dans le cadre du DOB pour profiter de la conjoncture) L'équilibre de la section de fonctionnement est quant à lui assuré par 355 313,52 € de dépenses imprévues, en sus du report du résultat global de fonctionnement de

2 469 663,48 € après affectation en section d'investissement de 301 807,21 € comme vu précédemment pour couvrir le besoin de financement de l'exercice 2020.

**BUDGET PRIMITIF 2021**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES	BUDGETISE
Charges à caractère général	1 688 536,00
Charges de personnel	3 283 685,00
Atténuation de produits	1 698 000,00
Virement à la section d'investissement	1 307 482,75
Autres charges de gestion courante	3 074 475,21
Charges financières	85 520,00
Charges exceptionnelles	87 200,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	238 730,00
Dépenses imprévues	355 313,52
Dotations aux amortissements et provisions	2500,00
<b>TOTAL</b>	<b>11 821 442,48</b>

RECETTES	BUDGETISE
Excédent de fonctionnement reporté	2 459 663,48
Atténuation de charges	72 230,00
Produit des services	423 620,00
Impôts et taxes	6 075 542,00
Dotations et participations	2 544 405,00
Revenus des immeubles	197 160,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	48 722,00
Produits exceptionnels	100,00
<b>TOTAL</b>	<b>11 821 442,48</b>

**BUDGET PRIMITIF 2021**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses :

DEPENSES	BUDGETISE
Déficit d'investissement reporté	0
Opérations d'ordre de transfert entre sections	48 722,00
Remboursement d'emprunts	430 000,00
Immobilisations incorporelles	680 457,17
Immobilisations corporelles	850 421,57
Immobilisations en cours	2 856 363,00
Autres immobilisations financières	42 000,00
Dépôts et cautionnements reçus	4 000,00
Créances sur autres groupements	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>4 911 963,74</b>

Recettes :

RECETTES	BUDGETISE
Excédent d'investissement reporté	55 767,53
Virement de la section de fonctionnement	1 307 482,75
Dotations, fonds divers	918 322,14
Subventions d'investissement	887 661,32
Emprunt	1 500 000,00
Dépôts et cautionnements reçus	4 000,00
Immobilisations incorporelles	0,00
Dotations aux amortissements et provisions	225 730,00
Produits des cessions d'immobilisation	0,00
Opérations d'ordre et de transfert	13 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>4 911 963,74</b>



**BUDGET PRIMITIF 2021  
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT**

<i>Intitulé de l'opération</i>	<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
	<i>RAR</i>	<i>Nouvelles inscriptions</i>	<i>Total BP 2021</i>	<i>RAR</i>	<i>Nouvelles inscriptions</i>	<i>Total BP 2021</i>
SIG - Système d'information géographique	18 036,23 €	0,00 €	18 036,23 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PTLS - Passerelle du saut du chien	0,00 €	0,00 €	0,00 €	46 552,90 €	0,00 €	46 552,90 €
Equipement de Saint Victor Malescours	32 377,00 €	0,00 €	32 377,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Site d'escalade des Gorges de la Semène	4 494,00 €	8 006,00 €	12 500,00 €	16 789,01 €	46 336,68 €	63 125,69 €
Aire d'accueil d'activités de pleine nature La Séauve sur Semène	26 567,03 €	264 000,00 €	290 567,03 €	39 650,37 €	219 481,88 €	259 132,25 €
Projets touristiques (Sambalou, VTT,...)	22 820,00 €	15 000,00 €	37 820,00 €	1 411,04 €	1 640,40 €	3 051,44 €
Autopartage	0,00 €	121 308,46 €	121 308,46 €	0,00 €	99 899,44 €	99 899,44 €
Espace aqua ludique Aurec sur Loire	0,00 €	84 000,00 €	84 000,00 €	0,00 €	13 779,36 €	13 779,36 €
Site d'escalade - gorges de la Semène Phase 2	0,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	0,00 €	42 342,40 €	42 342,40 €
Site d'escalade INDOOR ASL	0,00 €	84 000,00 €	84 000,00 €	0,00 €	13 779,36 €	13 779,36 €
Aménagement des berges de la semène Pont Salomon	0,00 €	54 000,00 €	54 000,00 €	0,00 €	8 858,16 €	8 858,16 €
Aire d'activité de pleine nature Saint Didier en Velay	0,00 €	78 000,00 €	78 000,00 €	0,00 €	12 795,12 €	12 795,12 €
Aire d'activité de pleine nature Saint Ferreol d'Auroure	0,00 €	9 600,00 €	9 600,00 €	0,00 €	1 574,78 €	1 574,78 €
Voie verte	0,00 €	24 000,00 €	24 000,00 €	0,00 €	3 936,96 €	3 936,96 €
Parc paysager Sambalou - Phase 2 (Saint Just Malmont)	0,00 €	54 000,00 €	54 000,00 €	0,00 €	8 858,16 €	8 858,16 €
Vidéo Protection bâtiments	8 288,59 €	0,00 €	8 288,59 €	7 408,66 €	0,00 €	7 408,66 €
Réhabilitation de l'espace de vie sociale de la MJC d'Aurec sur Loire	0,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	0,00 €	19 684,80 €	19 684,80 €
Ecole de musique intercommunale	837,00 €	1 000,00 €	1 837,00 €	297,03 €	164,04 €	461,07 €
Fonds de concours équipements culturels (salle du cercle SJM, halle SDV)	64 791,00 €	0,00 €	64 791,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Bibliothèque de Saint Ferréol d'Auroure	0,00 €	0,00 €	0,00 €	40 072,28 €	0,00 €	40 072,28 €
Bibliothèque de Saint Victor Malescours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	17 355,87 €	0,00 €	17 355,87 €
Espace muséal abbaye	0,00 €	9 710,00 €	9 710,00 €	1 592,63 €	0,00 €	1 592,63 €
Musée de la Faulx de Pont Salomon	20 946,35 €	280 000,00 €	300 946,35 €	15 281,52 €	165 931,20 €	181 212,72 €
Petit patrimoine	0,00 €	14 500,00 €	14 500,00 €	2 379,00 €	0,00 €	2 379,00 €

Contrat de rivière Ondaine - renaturation Sambalou Phase 1	7 515,14 €	0,00 €	7 515,14 €	65 216,39 €	0,00 €	65 216,39 €
Contrat rivière ondaine Sambalou Phase 2	0,00 €	66 000,00 €	66 000,00 €	0,00 €	10 826,64 €	10 826,64 €
Fonds de catastrophes naturelles	60 000,00 €	60 000,00 €	120 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Travaux post-inondation	6 117,88 €	0,00 €	6 117,88 €	39 492,97 €	0,00 €	39 492,97 €
Contrat territorial et affluents velaves	0,00 €	76 700,00 €	76 700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
EP - Réfection rue Tranquille ASL	13 755,18 €	0,00 €	13 755,18 €	0,00 €	2 256,40 €	2 256,40 €
EP - Mise en séparatif Avenue de la Gare (Aurec sur Loire)	12 720,00 €	0,00 €	12 720,00 €	0,00 €	2 086,59 €	2 086,59 €
EP - Route de Bozon (La Séauve sur Semène)	150,00 €	100,00 €	250,00 €	24,61 €	16,40 €	41,01 €
EP - Mise en séparatif RD 500 (Saint Didier en Velay)	109,16 €	0,00 €	109,16 €	17,91 €	0,00 €	17,91 €
EP - Travaux d'urgence réseaux	0,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	0,00 €	4 921,20 €	4 921,20 €
EP - Mise en séparatif lotissement Côte vieille (Saint Just Malmont)	0,00 €	172 632,00 €	172 632,00 €	0,00 €	28 318,55 €	28 318,55 €
EP - Avenue Du pont (Aurec sur Loire)	0,00 €	189 530,00 €	189 530,00 €	0,00 €	31 090,50 €	31 090,50 €
EP - Mise en séparatif Boulevard des Jardins (Saint Didier en Velay)	0,00 €	31 908,80 €	31 908,80 €	0,00 €	5 234,32 €	5 234,32 €
EP - Renouvellement tronçon d'Auroure (Saint Ferreol d'Auroure)	0,00 €	22 452,88 €	22 452,88 €	0,00 €	3 683,17 €	3 683,17 €
EP - Rue Frédéric Boulet (Saint Didier en Velay)	0,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	0,00 €	1 968,48 €	1 968,48 €
EP- Rue des acacias	0,00 €	9 600,00 €	9 600,00 €	0,00 €	1 574,78 €	1 574,78 €
Réserve foncière	0,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Pôle économique et d'usages numériques ASL	140 000,00 €	240 000,00 €	380 000,00 €	0,00 €	139 369,60 €	139 369,60 €
Aides aux entreprises	82 646,64 €	72 000,00 €	154 646,64 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Mobi pouce	2 436,90 €	0,00 €	2 436,90 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Fonds de concours divers	24 291,00 €	0,00 €	24 291,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Programme voirie 2021-2024	145 667,21 €	600 000,00 €	745 667,21 €	53 135,40 €	98 424,00 €	151 559,40 €
Bâtiments communautaires 2021-2024	70 627,29 €	600 000,00 €	670 627,29 €	60 941,27 €	107 724,00 €	168 665,27 €
Emprunts			430 000,00 €			1 500 000 €
Travaux en régie +Amortissements+ Etalement charges covid			48 722,00 €			238 730,00 €
Opérations non ventilables			4 000,00 €			1 669 057,49 €
<b>TOTAL</b>			<b>4 911 963,74 €</b>			<b>4 911 963,74 €</b>